

peut-être: Je n'ai pas renouvelé la concession. C'est vrai, mais il fait mieux. Il donne à cette compagnie carte blanche, pour fournir au gouvernement tout l'alcool dont elle n'a pas été renouvelée tant qu'il est toujours à souffler le chaud et le froid. Il demande des soumissions pour des entreprises publiques et permet aux entrepreneurs de faire venir le bois des Etats-Unis au détriment des marchands de bois canadiens. Il permet aux dragueurs américains de venir faire concurrence aux dragueurs canadiens. Si je suis bien informé, ces dragueurs des Etats-Unis sont à l'œuvre à Fort-William et à Port-Arthur depuis deux ou trois ans. Cette dernière affaire ne rehaussera pas la réputation du ministre du Revenu de l'intérieur dans Ontario. Dans Ontario-nord le directeur général des Postes demande des soumissions pour une entreprise de transport des dépêches de \$20 à \$30. Je défie l'honorable député d'Ontario-nord de nommer un seul conservateur qui fasse partie de cette Compagnie. C'est un fait bien connu que les membres de cette compagnie sont tous des libéraux à tous crins, et cependant le gouvernement leur accorde le monopole de fournir l'alcool méthylique à raison de \$1.40 le gallon, quand ils seraient probablement désireux de le vendre \$1 dans des conditions ordinaires.

Qu'a-t-on vu lors de l'élection partielle, l'an dernier ? Le directeur général des Postes était dans le comté et tous les membres de cette compagnie étaient sur le chemin ; on peut constater dans les "Débats" que l'ex-ministre du Revenu de l'intérieur a admis qu'immédiatement après l'élection, le président de la compagnie est venu demander le renouvellement de la concession.

M. CAMPBELL : L'a-t-il obtenu ?

M. BENNETT : Non, parce que l'ex-ministre était honnête et n'a pas voulu consacrer une pareille injustice. Il n'y a pas de doute qu'il n'était pas aimé de son entourage, parce qu'il administrait son ministère de cette manière. Cela ne devait pas être du goût de l'honorable député de York-ouest. Je suis content de cette discussion, car elle fera savoir aux électeurs de ce comté comment les affaires du pays son administrées. Les frères Noble, qui possédaient un bateau à vapeur, ont obtenu un cadeau de \$25,000 à la suite d'une chicane avec le ministère de la Marine et des Pêcheries. On a aussi fait des cadeaux à M. Peuchen, un actionnaire de cette compagnie, ainsi qu'à M. Thompson, d'Orillia, un autre fort actionnaire, en leur concédant ce privilège de la fourniture de l'alcool méthylique. Les électeurs qui connaîtront ces détails ne seront pas satisfaits de l'administration du ministre actuel. Cette compagnie réalise des profits énormes en vendant cet alcool \$1.40 le gallon, tandis qu'elle le vendrait à des prix beaucoup plus réduits, s'il y avait de la concurrence. Je suis partisan de la protection des industries na-

M. BENNETT.

tionales, mais je ne veux pas que personne puisse prendre le gouvernement à la gorge. Il est vrai qu'un des membres de cette compagnie a déclaré sur les hustings qu'il était autrefois conservateur; mais ce sont les libéralités du gouvernement à son égard qui ont amené son changement d'allégeance. La semaine suivante il était à Ottawa et demandait un renouvellement de son privilège. Le ministre devrait demander des soumissions; si ses amis ne sont pas en état de fournir ce produit à aussi bas prix que les autres, qu'il accepte l'offre du plus bas soumissionnaire.

L'honorable M. BRODEUR : L'an dernier nous avons demandé privément des soumissions à deux ou trois maisons. La Compagnie Rathbun n'a seulement pas daigné répondre à notre lettre dans laquelle nous lui demandions si elle serait disposée à nous fournir de l'alcool méthylique. La même demande fut adressée à une compagnie du Sault-Sainte-Marie, mais elle n'a pas pu envoyer de soumission. La seule que nous avons reçue venait de la "Standard Chemical Co."

M. BENNETT : Avez-vous demandé des soumissions par voie des journaux ?

L'honorable M. BRODEUR : Non. Il ne s'agissait que d'une somme de \$16,000, une bagatelle pour des établissements aussi importants. L'honorable député de Compton en sait quelque chose.

M. INGRAM : L'honorable député d'Ontario-nord ne paraît pas être en faveur des soumissions. Il prétend qu'on ne doit pas en demander pour l'achat de \$17,000 d'alcool. Cette opération a lieu dans son comté. Voudrait-il qu'on fit la même chose ailleurs ?

M. GRANT : Je suis convaincu que l'honorable député n'a pas l'intention de défigurer le sens de mes paroles, mais avant de revenir sur ce que j'ai dit, j'ai quelques mots à répondre à l'honorable député de Simcoe-est. J'aurais cru que l'élection partielle d'Ontario-nord, qui a eu lieu il y a déjà longtemps et avec un résultat qui a été si bien accueilli par tout le pays, ne serait plus jamais remise en discussion. Je tiens à déclarer que la "Standard Chemical Company" ni aucun de ses membres n'ont pris une part active à cette élection. Il est vrai que M. Peuchen, le président, a prononcé un bref discours, non comme libéral, mais comme conservateur. Il déclara expressément qu'il était conservateur et qu'il était venu dans le comté travailler au succès de ma candidature, à titre d'ami personnel. Il n'a pas sollicité de suffrages et n'a exercé aucune pression sur ses employés.

M. BENNETT : Toute la ville parlait de la manière dont ces employés ont été enrégimentés.

M. GRANT : Je répète qu'il n'a aucunement gêné ses employés dans l'exercice de